Municipalité de
MONT-BLANC

Érosion : protégeons nos sols et nos eaux à Mont-Blanc !

Le saviez-vous ? Votre terrain joue un rôle clé dans la santé de nos lacs et rivières ! Le *Règlement de zonage 194-2011* (article 189) encadre la gestion de l'eau et la prévention de l'érosion.

En clair, ça veut dire quoi pour vous ?

Gérez bien l'eau de pluie !

Assurez-vous que l'eau qui ruissèle sur votre terrain s'écoule correctement : vers l'égout pluvial, un fossé, un puits perdu ou un jardin de pluie.

Les eaux de vos gouttières ou drains français doivent aussi aller vers un puits perdu ou un jardin de pluie.

Prévenez l'érosion du sol !

Quand vous faites des travaux qui exposent le sol (construction, aménagement), **protégez-le !**

- **Pendant les travaux :** installez des barrières (anti-sédiments) ou des bassins de rétention. Faites-le chaque jour avant de quitter le chantier si le sol est à nu.
- **Après les travaux :** mettez en place des solutions permanentes pour éviter que la terre ne parte avec la pluie.
- **Pentes :** si votre terrain a des pentes de plus de 5 % (talus, fossés), assurez-vous de les végétaliser (ensemencer) ou de les empierrer pour stabiliser le sol.
- **Pourquoi est-ce important ?** Pour garder nos lacs clairs, nos berges stables et préserver la beauté naturelle de Mont-Blanc pour tous !

Un petit geste sur votre terrain = un grand impact pour notre environnement !

100, place de la Mairie, Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0
info@mont-blanc.quebec | 819 688-2161 | mont-blanc.quebec